

Reçu le 21 JUIN 2012



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la
réglementation économique
Section des groupements associatifs
5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
✍ Affaire suivie par Mme Rosette BARBIER
☎ : 01 82 52 44 29
Réf. : DMA/BLPCRE/RB/AR 26
rosette.barbier@paris-idf.gouv.fr

Paris, le

21 JUIN 2012

Le préfet de Paris,
à

Monsieur le Président de l'association
« Société Nationale de Protection de la Nature et
d'Acclimatation de France »
9 rue Cels
75014 PARIS

ATTESTATION

Je soussigné, Godefroy LISSANDRE, Chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique de la Préfecture de Paris, certifie que l'association « Société Nationale de Protection de la Nature et d'Acclimatation de France » dont le siège social est à Paris (14^{ème}), 9 rue Cels, est une association reconnue d'utilité publique par décret du 26 février 1855, et qu'elle n'a pas, à ce jour, fait l'objet d'une dissolution.

Pour le préfet de Paris,
et par délégation

Le chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté
et de la réglementation économique

Godefroy LISSANDRE